



Cadre réservé à l'administration		N° de dossier :
QF :	Tarif :	Dépôt le :
Règlement : <input type="checkbox"/> espèces <input type="checkbox"/> CB <input type="checkbox"/> chèque		

## ENFANTS / ADOLESCENTS

### FICHE D'INSCRIPTION COURS PUBLICS 2020/2021

Tout dossier incomplet se verra refusé.

À envoyer par courrier postal ou par mail **du lundi 31 août au vendredi 11 septembre 2020.**

- 40, rue du docteur Chaumier 37000 Tours - avec la mention « cours publics »

- Adresse mail : [courspublics-tours@talm.fr](mailto:courspublics-tours@talm.fr) -

#### RENSEIGNEMENTS DE L'ÉLÈVE (en majuscule)

NOM : .....

PRÉNOM : .....

DATE DE NAISSANCE ET ÂGE : .....

ADRESSE : .....

.....

TÉLÉPHONE : .....

Photo à coller

#### RENSEIGNEMENTS DU RESPONSABLE LÉGAL

Nom : ..... Prénom : ..... Lien :  Père  Mère  Tuteur

Adresse : ..... Téléphone : .....

.....  
Mail (en majuscule) : .....

J'accepte de recevoir les informations liées aux cours publics par mail

J'accepte de recevoir la newsletter de l'École supérieure d'art et de design TALM

#### CHOIX DU OU DES COURS

du 28 septembre 2020 au 22 mai 2021 (en dehors des vacances scolaires)

##### COURS DISPENSÉS À TALM-TOURS

- LUNDI 18 h 00 - 20 h 00  
HISTOIRE DE L'ART / À PARTIR DE 15 ANS
- MERCREDI 9 h 30 - 11 h 30  
ÉVEIL AUX ARTS PLASTIQUES / DE 7 À 11 ANS
- MERCREDI 13 h 30 - 15 h 30  
INITIATION AUX ARTS PLASTIQUES / DE 9 À 11 ANS
- MERCREDI 15 h 45 - 17 h 45  
TECHNIQUE MIXTES DES ARTS PLASTIQUES / DE 12 À 14 ANS
- MERCREDI 18 h 00 - 21 h 00  
PRÉPA ART / À PARTIR DE 15 ANS
- SAMEDI 10 h 00 - 12 h 00  
ÉVEIL ARTISTIQUE / DE 6 À 9 ANS
- SAMEDI 13 h 00 - 15 h 00  
EXPRESSION PLASTIQUE / DE 9 À 11 ANS
- SAMEDI 15 h 00 - 17 h 00  
TECHNIQUES DES ARTS PLASTIQUES / DE 11 À 14 ANS

##### COURS DISPENSÉS À PARÇAY-MESLAY

- VENDREDI 17 h 30 - 19 h 30  
DESSIN / À PARTIR DE 15 ANS

##### CHOIX COURS ADULTES

LES COURS ADULTES SONT ACCESSIBLES AUX PERSONNES MINEURES À PARTIR DE 15 ANS ; POUR LES COURS DESSIN MODÈLE VIVANT ET DESSIN D'APRÈS MODÈLE VIVANT, À PARTIR DE 16 ANS.

COURS : .....

JOUR : .....

HEURE : .....

## AUTORISATION PARENTALE

Cette autorisation doit être signée au moment de l'inscription.

Je, soussigné(e)  Père  Mère  Tuteur ..... , demeurant  
(adresse complète) .....

Téléphone : ..... Portable : .....

Représentant légal de l'enfant mineur .....

autorise mon enfant à rentrer seul.  n'autorise pas mon enfant à rentrer seul.

**Pour des raisons de sécurité, les parents sont priés d'accompagner leur enfant jusqu'au sein de l'établissement. TALM-Tours n'est pas en mesure d'assurer la surveillance de votre enfant avant et après le cours. Nous vous remercions de prendre toutes les dispositions nécessaires pour être présent à la fin des cours si vous ne souhaitez pas laisser votre enfant rentrer seul à son domicile.**

Le ..... à .....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

## EN CAS D'URGENCE

Cette autorisation doit être signée au moment de l'inscription.

Madame, Monsieur, ..... titulaire de l'autorisation parentale de  
..... , demeurant (adresse complète)  
.....

autorise(nt) le personnel de TALM-Tours à prendre en cas d'urgence les mesures nécessaires à la santé de l'enfant (services d'urgence, hospitalisation médecin). Le cas échéant, indiquez le nom et coordonnées du médecin : .....

n'autorise(nt) pas.

Le ..... à .....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

## DROIT À L'IMAGE

Cette autorisation doit être signée au moment de l'inscription.

Je, soussigné(e) ..... ,  autorise /  n'autorise pas l'École supérieure d'art et de design TALM-Tours à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies et/ou vidéos prises dans le cadre de l'inscription aux cours publics de TALM-Tours. Ces images pourront être exploitées sous toutes formes et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment presse, livre, carte postale, exposition, publicité, projection publique, concours.

Le ..... à .....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

### Règlement à joindre

Règlement en espèces ou par chèque à l'ordre de la régie recettes : régie recette EPCC ESAD TALM-Tours

> Pour les règlements par chèque de plusieurs cours, merci de remplir un chèque par cours.

> Une réduction de 10 % est appliquée sur chacune des inscriptions supplémentaires au sein d'une même famille.

### Pièces à joindre

Justificatif de domicile (pour les résidents Tours Métropole Val de Loire)

Attestation CAF ou MSA

> Le montant du quotient familial est à demander (par la famille) à la CAF (Caisse d'Allocations Familiales). En cas d'absence de justificatif, le montant supérieur est appliqué.

Copie de la carte d'identité de l'enfant

Copie de la carte d'identité du responsable légal

Attestation de responsabilité civile

Photo d'identité

### Condition d'inscription sur le second semestre

> Il est possible de s'inscrire uniquement pour le second semestre, sous réserve de places disponibles. Dans ce cas, le règlement ne pourra pas s'effectuer par prélèvement.

### Informations supplémentaires

> Certains cours peuvent être supprimés à la rentrée si le nombre d'inscrits est insuffisant.

> Il n'y a pas de cours dispensés pendant les périodes de vacances scolaires (zone B).

> Compte tenu des disponibilités des locaux de TALM-Tours, les cours annulés pour cause d'absence de professeur ne peuvent pas être reportés (ni remboursés).

## ENFANTS/ADOLESCENTS COURS PUBLICS 2020-2021

**Semaine du 28 septembre 2020 au 22 mai 2021**

### FICHE À CONSERVER

#### TARIFS DES COURS DE DEUX HEURES

Grille de quotient familial CAF applicable aux cours enfants et adolescents **pour les résidents de Tours Métropole Val de Loire**

Tranches QF	Année scolaire	Second semestre
de 0 à 600	97 €	53 €
de 601 à 700	113 €	62 €
de 701 à 1000	140 €	78 €
de 1001 à 1300	172 €	95 €
de 1301 à 1600	194 €	107 €
de 1601 à 2000	215 €	118 €
supérieur à 2000	232 €	128 €

#### Tarifs hors Tours Métropole Val de Loire

Année scolaire	Second semestre
302 €	166 €

#### TARIFS DES COURS DE TROIS HEURES

Grille de quotient familial CAF applicable aux cours enfants et adolescents **pour les résidents de Tours Métropole Val de Loire**

Tranches QF	Année scolaire	Second semestre
de 0 à 600	121 €	66 €
de 601 à 700	141 €	78 €
de 701 à 1000	175 €	98 €
de 1001 à 1300	215 €	119 €
de 1301 à 1600	243 €	134 €
de 1601 à 2000	269 €	148 €
supérieur à 2000	290 €	160 €

#### Tarifs hors Tours Métropole Val de Loire

Année scolaire	Second semestre
378 €	208 €

#### Règlement à joindre

- Règlement en espèces ou par chèque à l'ordre de la régie recettes : régie recette EPCC ESAD TALM-Tours
- > Pour les règlements par chèque de plusieurs cours, merci de remplir un chèque par cours.
- > Une réduction de 10 % est appliquée sur chacune des inscriptions supplémentaires au sein d'une même famille.

#### Pièces à joindre

- Justificatif de domicile (pour les résidents Tours Métropole Val de Loire)
- Attestation CAF ou MSA
- > Le montant du quotient familial est à demander (par la famille) à la CAF (Caisse d'Allocations Familiales). En cas d'absence de justificatif, le montant supérieur est appliqué.
- Copie de la carte d'identité de l'enfant
- Copie de la carte d'identité du responsable légal
- Attestation de responsabilité civile
- Photo d'identité

#### Condition d'inscription sur le second semestre

- > Il est possible de s'inscrire uniquement pour le second semestre, sous réserve de places disponibles. Dans ce cas, le règlement ne pourra pas s'effectuer par prélèvement.

#### Informations supplémentaires

- > Il est possible de s'inscrire uniquement pour le second semestre, sous réserve de places disponibles. Dans ce cas, le règlement ne peut pas s'effectuer par prélèvement.
- > Certains cours peuvent être supprimés à la rentrée si le nombre d'inscrits est insuffisant.
- > Les matériaux nécessaires aux cours ne sont pas pris en charge par TALM-Tours.
- > Il n'y a pas de cours dispensés pendant les périodes de vacances scolaires (zone B).

#### Conditions de remboursement

- > Possibilité de rembourser les frais d'inscription intégralement jusqu'au 12 octobre 2020, les cours débutant le 28 septembre 2020. Le remboursement est partiel, du 13 octobre jusqu'au 23 octobre 2020 inclus. Une somme correspondant à 25 % du montant des droits d'inscription est retenue pour frais de dossier.
- > Les demandes de remboursement ne sont recevables qu'en cas de force majeure, à partir du 24 octobre 2020 : changement imprévisible de domicile lié à une mobilité professionnelle ou perte d'emploi (joindre un certificat du nouvel employeur ou un justificatif de perte d'emploi). Une déduction est effectuée au prorata du nombre de cours écoulés à la date de la demande. Elle est calculée sur la base du nombre total de cours initialement prévu.
- > Toute demande de remboursement doit être réalisée par écrit, accompagnée d'un RIB, par l'intéressé lui-même et adressée à l'École supérieure d'art et de design TALM-Tours, 40 rue du docteur Chaumier 37000 Tours.
- > À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, aucune demande de remboursement n'est acceptée (y compris pour les inscriptions du second semestre).
- > Compte tenu des disponibilités des locaux de TALM-Tours, les cours annulés pour cause d'absence de professeur ne peuvent pas être reportés (ni remboursés).



## LE MATÉRIEL À FOURNIR

Les listes présentent le matériel nécessaire dès le premier cours. Ces listes seront complétées au fur et à mesure des besoins.

Information complémentaire : vous pouvez bénéficier d'une réduction de 10% en magasin sur présentation de votre carte Cours publics 2020-2021.

### ÉVEIL ARTISTIQUE

avec Ludivine Beaulieu

- un carnet de croquis format A4,
- des crayons de papier HB et 2B,
- une gomme.

### ÉVEIL AUX ARTS PLASTIQUES, INITIATION AUX ARTS PLASTIQUES, TECHNIQUES MIXTES DES ARTS PLASTIQUES

avec Léa Martin-Habif

- un bloc de feuilles A3,
- des crayons variés,
- une gomme,
- un taille crayon, etc.

### EXPRESSION PLASTIQUE, TECHNIQUES DES ARTS PLASTIQUES

avec Ludivine Beaulieu

- un carnet de croquis format A3,
- des crayons de papier HB et 2B,
- une gomme.